



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 36 RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de l'entreprise de déménagements TDN en date du 13 novembre 2025, pour effectuer un déménagement sis 36, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise de DEMENAGEMENTS TDN est autorisée à occuper le domaine public à hauteur du 36, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer, afin d'intervenir avec un véhicule poids lourd de 19 tonnes, le jeudi 20 novembre 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité.

Les signalétiques seront mises en place par les services communautaires, le **mercredi 19 novembre 2025**.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale et l'entreprise de DEMENAGEMENTS TDN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 18 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

